

Bonjour,

Comme vous le savez, la campagne déclarative des revenus perçus en 2023 a débuté ce jour, 11 avril.

La mission Communication de la Direction départementale des Finances publiques de Seine-et-Marne vous remercie de bien vouloir diffuser les deux messages ci-dessous sur le site internet de votre commune, et le cas échéant sur vos panneaux lumineux et/ou Panneau Pocket.

1er message :

IMPOT SUR LES REVENUS

Déclarez vos revenus : jusqu'au 6 juin (par internet) jusqu'au 21 mai 2024 (déclaration papier)

(vérifiez, corrigez, complétez les informations)

Vos questions :

- au 0 809 401 401
- sur impots.gouv.fr
- au SIP* avec ou sans RDV
- dans les France Services

2ème message :

PROPRIETAIRES -

En cas de changement de situation dans l'occupation de vos biens (location, occupé ou vacant) entre le 2 janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024, une déclaration doit être réalisée avant le 1^{er} juillet 2024 (sur impots.gouv.fr/Votre espace particulier > Biens immobiliers)

Vos questions :

- au 0 809 401 401
- sur impots.gouv.fr
- au SIP* avec ou sans RDV
- dans les France Services

** Service des impôts des particuliers : à inscrire en intégralité à la place de SIP, si vous disposez de la place suffisante.*

Nous vous en remercions par avance et restons à votre disposition si besoin.

Bien cordialement

	Séverine HUYGHE	tel: 01.64.87.57.90
	Inspectrice principale des Finances publiques Mission communication et des relations aux usagers DDFiP de la Seine-et-Marne	Port : 06.14.19.42.61

	Adoptez l'éco-attitude. N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire
---	---